

CONSEIL DE QUARTIER CHÊNE-FEUILLU/ROCOURT Réunion du jeudi 5 septembre 2024

Présents :

Mme ABON Marie-Christine ; Mme EL YAGOUSI Fatiha ; Mr MAREZ Bernard ; Mr RELOUZAT Francis ; Mr RENAULT Raymond ; Mr YACOUBI Mehdi ; Mme TOUATI Hassina ; Mr TANGUY Jacques ; Mr DESMET D ; Mme Evelyne BEAUDICHON.

Absents excusés :

Mr GIRAUD Daniel ; Mme et Mr HERVÉ C : Mme BAEYS H ; Mme FORGIT N

En préambule, vous avez reçu, avec l'ordre du jour de cette réunion, un courrier d'Annie Derue, exprimant son souhait de prendre du recul par rapport à ses activités liées à votre quartier. Nous avons évoqué cette actualité : Annie restera en appui et participera en fonction de ses envies. Hassina s'est présentée, elle prendra le relais avec enthousiasme, et vous trouverez son adresse email pour vos échanges : thassina7@gmail.com.

Les visites Azalys et Cyrène :

Les visites ont été reportées en raison de la concurrence du forum des associations, qui se tenait à la même date. Une nouvelle date vous sera proposée en fonction d'un agenda chargé.

Si vous avez des suggestions pour découvrir d'autres lieux, n'hésitez pas à nous en faire part. Nous tenterons de répondre à vos propositions.

Informations diverses :

Pour harmoniser les systèmes de numérotation avec France Mobilités, les lignes de bus A1, A2, 4 et 5 ont été renumérotées. Cette modification vise à éviter les doublons sur le territoire et à améliorer la compréhension pour les usagers d'Île-de-France.

Les informations sont affichées aux arrêts concernés.

Les atouts des conseils de quartier



• Une cohésion sociale améliorée



• Un ancrage des projets municipaux dans la durée



• Un processus de décisions accéléré et conforté



• Une qualité de l'action publique améliorée



• Un exercice de la démocratie renouvelé



• Une éco-citoyenneté favorisée

Zone 30 :

La Zone 30 est dévoilée, et des panneaux jaune fluo sont apparus. Deux services de la Communauté Urbaine, « la voirie » et « la mobilité douce », effectueront les marquages, y compris ceux des pistes cyclables. Nous espérons un meilleur respect du code de la route avec une réduction de la vitesse.

Police municipale :

Le chef brigadier et trois agents de surveillance de la voie publique nouvellement arrivés pourront mettre en place des contrôles de vitesse. Des radars pédagogiques seront installés à des endroits stratégiques pour sensibiliser les usagers. De son côté, la vidéo-verbalisation fait son travail : 600 verbalisations en 2023, et nous constatons une évolution des comportements.

Projet de la Ferme photovoltaïque :

À la suite du sondage, le projet de la ferme photovoltaïque sur la Petite Arche a été validé. L'entreprise a été sélectionnée et les travaux, d'une durée d'environ cinq ans, ont débuté. Nous vous tiendrons informés des avancées.

Centres de loisirs :

En cas de refus d'inscription de vos enfants, vérifiez la liste des documents à fournir (ex. : attestation d'assurance) pour vous assurer que vous avez bien transmis tous les documents demandés.

Parking de la gare :

Votre abonnement annuel, lorsqu'il est combiné à votre Pass Navigo, est plus avantageux d'environ 100 €. Cependant, il ne peut pas être résilié en cours d'année. Il a été demandé une meilleure visibilité aux entrées et sorties.

Mégots de cigarettes :

On nous signale, aux abords des différents cafés de la ville, une quantité importante de mégots. À la fermeture, les propriétaires nettoient les trottoirs, mais il reste souvent des déchets. Il faut savoir qu'une verbalisation de 25 € pour le jet de mégots sur la voie publique pourrait être appliquée (pour le tabac et le commerce de nourriture). La ville envisage de conclure un contrat avec une entreprise qui prendrait en charge la maintenance de cendriers implantés sur l'espace public. Cela constituerait une façon d'éduquer et d'inciter les fumeurs à agir de manière responsable.

Les atouts des conseils de quartier



• Une cohésion sociale améliorée



• Un ancrage des projets municipaux dans la durée



• Un processus de décisions accéléré et conforté



• Une qualité de l'action publique améliorée



• Un exercice de la démocratie renouvelé



• Une éco-citoyenneté favorisée

Incendie :

Un incendie a eu lieu dans le quartier, dont la cause serait liée à une VMC défectueuse. Nous tenons tout d'abord à exprimer notre soutien dans ces circonstances. Nous attirons également votre attention sur l'obligation d'avoir un contrat d'entretien pour vos VMC.

La Prime d'État : c'est l'époque !

À renseigner avant fin octobre à l'espace famille.

Toutes ces primes sont étudiées et accordées sous condition de revenus et de quotient familial.

Festivités à venir :

Nous avons innové pour la soirée de la Fête Nationale du 13 juillet en nous retrouvant sur la Place Simone Veil, dans le quartier de la Petite Arche. Des stands de maquillage et une distribution de bracelets fluorescents par le CMJ ont eu lieu, le tout animé par un DJ, avant de rejoindre la Lisière Saint-Jean pour un spectacle de drones illustrant notre histoire. Cette première a été appréciée bien au-delà de la ville !

C'est une volonté de mettre en valeur nos différents quartiers que nous retrouverons tout au long de l'année.

Octobre rose :

Achères se décore de rose, avec un focus prévu le [samedi 12 octobre](#). Différentes animations sont au programme sur la place du marché et une conférence de prévention vous est proposée en salle des mariages à 15h00. De rose vêtue, pour participer à cette action nationale.

Forêt propre :

En partenariat avec les villes alentour ayant signé les États Généraux de la Forêt propre, une collecte de débris divers et variés se déroulera [le 5 octobre, de 9h30 à 12h, au parc Millet](#).

Semaine bleue :

[Du 30 septembre au 6 octobre](#), cette année, un spectacle inspiré de Charles Trenet sera proposé au Sax [le 13 octobre à 16h00](#) par le CCR.

Les atouts des conseils de quartier



• Une cohésion sociale améliorée



• Un ancrage des projets municipaux dans la durée



• Un processus de décisions accéléré et conforté



• Une qualité de l'action publique améliorée



• Un exercice de la démocratie renouvelé



• Une éco-citoyenneté favorisée

Fête du céleri :

La Fête du céleri se déplace aux Plantes d'Hennemont, avec en ouverture la Guinguette le samedi 5 octobre en soirée. Le dimanche 6 octobre, une programmation riche nous attend, dont la diffusion des Olympiades culturelles des quartiers avec la thématique SLAM. Un défi à l'image des autres, avec un jury dès 11 heures. Les détails seront publiés sur les supports de la ville.

La mise en pot de notre production annuelle de miel, soit 170 kg, a eu lieu au Foyer Pompidou avec Thibault, partenaire d'Elsa. Le miel sera vendu lors de la Fête du Céleri et traditionnellement offert aux jeunes mariés.

Questions des habitants :

Une question nous a été posée concernant les parkings de la rue César Franck :

Du côté de l'immeuble avec les propriétaires, il semblerait que certaines places soient réservées, mais faire la distinction entre les voitures des résidents et celles des autres paraît compliqué. En revanche, du côté bailleur, l'accès serait libre puisqu'il n'y a pas de signalétique au sol. Cependant, un panneau placé sur la haie interdisant le stationnement empêcherait toute verbalisation.

Il est à noter qu'il y a peu de places pour matérialiser une signalétique au sol. C'est un sujet que nous aurions aimé traiter directement avec les personnes concernées pour compléter notre propos.

Le mur à l'arrière de la nouvelle résidence de la rue de la Croix Rompue :

Vous avez été reçus par Madame S. Jaunet. Sur cette même rue, nous avons constaté la pose d'un pointage au sol, et nous vous informerons des suites de l'analyse qui en sera faite.

Il nous est demandé d'effectuer le marquage au sol en direction des deux ponts, qui est actuellement effacé.

Évoquant la vitesse excessive rue Georges Bourgoïn :

Il serait nécessaire d'envisager la possibilité d'installer des panneaux « STOP » à l'angle de la rue Pierre Semard.

Un nouveau calendrier des collectes est à votre disposition et peut être téléchargé, il entrera en vigueur à partir du 1er octobre. Vous le retrouverez sur le site de la ville ou sur l'application Achères et Vous.

Les atouts des conseils de quartier



• Une cohésion sociale améliorée



• Un ancrage des projets municipaux dans la durée



• Un processus de décisions accéléré et conforté



• Une qualité de l'action publique améliorée



• Un exercice de la démocratie renouvelé



• Une éco-citoyenneté favorisée

La réfection de la toiture du kiosque a été transmise.

La borne Numéricâble est en cours de traitement ; il faut s'assurer qu'aucun raccordement n'y soit effectué.

Une nouvelle fois, vous demandez des passages piétons supplémentaires pour un cheminement plus facile en direction de l'école Volât, aux abords de la place du 14 Juillet.

Une suggestion nous a été faite : créer un espace canin dans l'une des allées vertes du secteur.

Notre prochaine réunion aura lieu le **jeudi 7 novembre 2024**. Nous restons à votre écoute.

Merci à tous pour votre participation à cette réunion.

HassinaT

Les atouts des conseils de quartier



• Une cohésion sociale améliorée



• Un ancrage des projets municipaux dans la durée



• Un processus de décisions accéléré et conforté



• Une qualité de l'action publique améliorée



• Un exercice de la démocratie renouvelé



• Une éco-citoyenneté favorisée